

Communiqué de presse

CDC Cartel Damage Claims nomme Sarah SUBRÉMON, ancienne rapporteure générale adjointe à l'Autorité de la concurrence, en tant que Directrice exécutive pour la France et annonce l'ouverture d'un bureau à Paris

Bruxelles / Paris, le 6 juin 2019

CDC Cartel Damage Claims ("CDC"), la société pionnière et leader en matière d'indemnisation des entreprises lésées par des infractions au droit la concurrence en Europe, est heureuse d'annoncer la nomination de Mme Sarah SUBRÉMON au poste de Directrice exécutive pour la France, avec effet immédiat. Sarah sera basée à Paris, où elle ouvrira le bureau de CDC. Sa nomination fait suite à celle en début d'année de M. Marc BARENNES, ancien agent de la DG Concurrence et référendaire du Tribunal de première instance de l'Union européenne, en tant que Directeur exécutif pour son bureau de Luxembourg.

Sarah rejoint CDC après avoir travaillé à l'Autorité française de la concurrence où elle était depuis 2017 l'une des cinq rapporteurs généraux adjoints des services d'instruction. Auparavant, et pendant plus de 10 ans, elle a occupé plusieurs autres postes à responsabilité au sein de cette même Autorité, notamment en tant que conseillère du Président et que cheffe adjointe du service juridique. A ce titre, elle a représenté l'Autorité devant diverses juridictions, dont la Cour de justice de l'Union européenne, les Cours suprêmes françaises et la Cour d'appel de Paris. Dans ce cadre, elle a été chargée d'affaires complexes en matière d'ententes (secteurs bancaire et des produits chimiques), d'abus de position dominante (secteurs de la santé et de la gestion des déchets) et d'accords restrictifs de concurrence.

En plus de travailler pour l'Autorité française de la concurrence, Sarah a acquis une expertise unique en droit de la concurrence en tant qu'avocate à Paris (2002-2004), conseillère auprès du conseiller-auditeur rattaché au Commissaire en charge de la concurrence à la Commission européenne à Bruxelles (2004-2007) et que Directrice juridique adjointe de la Competition and Markets Authority (CMA) à Londres (2013-2014).

Par le passé, Sarah a été identifiée par le réseau « Women Competition Professionals » comme étant l'une des 30 femmes dans le monde, dans leur trentaine, venant du secteur public possédant un haut niveau de connaissance en droit de la concurrence. Elle donne régulièrement des cours dans diverses facultés de droit et participe fréquemment à des conférences et séminaires. Elle est titulaire d'un DESS en droit européen de Panthéon-Assas (France) et est une ancienne avocate au barreau de Paris.

Commentant sa récente nomination, Sarah a déclaré :

« J'ai passé des années passionnantes et très enrichissantes dans le secteur public, en particulier à l'Autorité de la concurrence. J'estime aujourd'hui qu'aider les entreprises à obtenir réparation pour leurs préjudices en matière d'ententes et d'abus de position dominante est pleinement cohérent avec mon expertise et mes convictions personnelles. La réussite de CDC, son équipe unique d'experts juridiques, économiques, informatiques et de traitement des données ainsi que ses ambitions pour le marché français nous permettront de faire la différence pour les entreprises victimes d'infractions au droit de la concurrence en France. Je suis très enthousiaste à l'idée d'ouvrir notre bureau ici à Paris, tout en travaillant de manière totalement intégrée avec nos bureaux en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne. »

Dr Ulrich Classen, fondateur de CDC a commenté :

« Je suis ravi que Sarah ait accepté notre offre de nous rejoindre. CDC est une entreprise véritablement européenne qui s'enorgueillit de trouver des solutions innovantes pour permettre aux entreprises partout en Europe d'obtenir justice. L'ouverture de notre 4ème bureau à Paris est une étape logique pour faire passer notre entreprise à un niveau supérieur en France. »

Dr Till Schreiber, directeur général de CDC a estimé :

« Sarah nous apporte une très grande expérience administrative et judiciaire puisqu'elle a été impliquée dans certaines des affaires antitrust les plus novatrices et les plus complexes en Europe. Avec notre équipe

expérimentée et pluridisciplinaire, Sarah répondra à la demande croissante des PME françaises et des grandes entreprises basées en France pour obtenir réparation en cas d'infraction au droit de la concurrence. Sarah travaillera également en étroite collaboration avec les associations professionnelles et les cabinets d'avocats qui sont à la recherche de solutions efficaces pour obtenir une indemnisation pour leurs membres et clients. »

Le bureau de CDC à Paris sera temporairement situé au 4 rue de Penthièvre - 75008 Paris, au cœur de l'un des quartiers d'affaires de Paris.

À propos de CDC

CDC a été fondée en 2002. Elle dispose de bureaux en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et désormais en France, d'où elle opérera dans toute l'Europe. Elle dispose d'une équipe unique, pluridisciplinaire et paneuropéenne, dédiée à la transformation de créances antitrust complexes en actifs de valeur. CDC est réputée pour avoir conclu de multiples règlements en faveur d'entreprises lésées et pour avoir obtenu des jugements novateurs dans diverses juridictions telles que les Pays-Bas, l'Allemagne, la Finlande et devant les juridictions de l'UE. Elle offre un large éventail de services innovants et uniques allant de l'achat de créances antitrust à l'assistance de diverses manières aux entreprises, aux associations professionnelles ainsi qu'aux cabinets d'avocats pour obtenir une indemnisation optimale en cas de violation du droit de la concurrence. Parmi les diverses actions en cours dans lesquelles CDC est impliquée, elle assiste plus de 800 entreprises, basées dans 13 États membres à travers l'Europe, qui ont été affectée par l'entente européenne mise en place par les constructeurs de camions.



www.carteldamageclaims.com